



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARIOL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Séance du 11 juillet 2019 à 20 heures

**Nombre de conseillers :**

En exercice :	15
Présents :	9
Votants :	13
Absent :	6
Procurations :	4

**Date de convocation :**

5 juillet 2019

**Date d'affichage :**

12 juillet 2019

**OBJET :**

Compte rendu  
Séance du 11 juillet 2019

Le Conseil Municipal de la commune de MARIOL dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Gérard MARSONI, Maire.

**Présents** : M. Gérard MARSONI, Maire, M. Jean-Paul FOURNIER, Adjoint au Maire, Mesdames et Messieurs Noël CHONIER, Sandra PONTONNIER, Jean-Philippe MONNOT, Serge RIVET, Sylvain ROYER, Emmanuelle FOURMONT, Vianney ROUDILLON, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

M. Ludovic CHOSSON a donné procuration à M. Jean-Paul FOURNIER  
M. Philippe INGE a donné procuration à Mme Sandra PONTONNIER  
Mme Amandine MARTIN a donné procuration à M. Sylvain ROYER  
M. Jean-Luc ROLLAND a donné procuration à M. Vianney ROUDILLON

**Absent excusé** : M. Gervais BASMAISON

**Absente non excusée** : Mme Magali BELOT

**M. Vianney ROUDILLON** a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**, conformément à l'article L2121-5 du code général des Collectivités Territoriales.

**Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à observer une minute de silence en mémoire de Monsieur François-Roger DASSAUD, maire de la commune de Mariol de 1965 à 2001 et maire honoraire décédé le 9 juillet 2019.**

**Ordre du jour :**

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2019 : approuvé à l'unanimité.

2- Cantine :

\*a – Signature du contrat avec le prestataire de livraison de repas - SOGIREST : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la livraison des repas de cantine pour l'école de MARIOL assurée jusqu'ici par l'hôpital Jacques Lacarin de VICHY arrivant à échéance le 5/07/2019, une consultation a été lancée. L'avis d'appel d'offres a été publié sur le site de VVachat (plateforme communautaire) et sur www.marchés publics-allier.fr (plateforme du département). Les offres étaient recevables jusqu'au 28/06/2019 à 12 heures. Une seule proposition a été remise par la cuisine centrale SOGIREST domiciliée à MONTLUCON.

La commission d'appel d'offres en date du 28 juin 2019 a étudié l'offre ; celle-ci s'élève à 3.59 € T.T.C. par repas.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en place de marché qui prendra fin le 31 août 2023.

\*b – Modification des règlements de cantine et de l'ALSH pour l'année scolaire 2019-2020 : Monsieur le Maire donne lecture des règlements modifiés pour approbation. Les changements concernent les règles liées à la fermeture de l'ALSH les mercredis matin. Délibération adoptée à l'unanimité.

Les règlements seront distribués aux familles concernées dans les meilleurs délais.

\*c – Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes CANTINE-Accueil de loisirs du mercredi à partir du 29.08.2019 : Monsieur le Maire rappelle qu'au vu la délibération n°2019.012 du 11 avril 2019 abrogeant l'ouverture de l'accueil de loisirs le mercredi matin à partir de la rentrée 2019-2020, il convient de supprimer la recette ACCUEIL de Loisirs du mercredi dans l'acte constitutif de la régie de recettes. La proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Les arrêtés nécessaires seront modifiés en conséquence et transmis à la trésorerie de Bellerive-sur-Allier pour mise en exécution.

3 – Personnel : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différents mouvements de personnel ainsi que la décision prise en conseil municipal du 18 juin dernier concernant l'évolution du poste d'animateur.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide la création du poste d'animateur 32/35<sup>ème</sup> et approuve le tableau des effectifs modifié à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019. Toutes les démarches nécessaires seront effectuées auprès du centre de gestion de l'Allier.

4 – Demande de subvention de l'association « Aux fils du Darot » : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle association nommée « Aux fils du Darot » a vu le jour depuis mars 2019. Elle a pour but l'apprentissage de la couture. Il présente la demande de subvention déposée par Mme DAVERTON, sa présidente pour l'achat de matériel afin de démarrer l'activité.

Après délibération, le conseil municipal :

- à 9 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS vote sur le principe de l'octroi d'une subvention ;
- 10 voix POUR et 3 voix CONTRE décide de verser la somme de 300 € à la nouvelle association au titre de l'année 2019.

5 – Déclaration officielle de Monsieur le Maire : Monsieur le Maire annonce sa candidature aux élections municipales de mars 2020.

Lecture de la carte de remerciements de la famille GODIGNON à l'occasion du décès de M. Georges GODIGNON.

**Fin de séance à 21h00**

Le Maire, Gérard MARSONI